



Prime COVID-19

Seule la CGT revendique le versement à l'ensemble du personnel !

ne pas tomber dans le piège Macron qui veut nous diviser pour mieux régner

Rappel Important : Augmenter le salaire plutôt que verser une prime.

Pour la CGT, le principe de rémunération des fonctionnaires nationalement est le point d'indice et localement le régime indemnitaire. Les primes ne doivent venir qu'en complément exceptionnel. **Cette année nous demandons une prime « pouvoir d'achat » pour tout le monde ainsi que le retour des ratios à 100% pour les avancements de grade.** Le gouvernement essaie par le versement de différentes primes de masquer son refus d'augmenter le point d'indice des fonctionnaires alors que nous avons, durant cette crise, prouvé notre utilité. Localement, nous rappelons que nous sommes toujours en négociations autour du nouveau mode de calcul du régime indemnitaire via le RIFSEEP.

Les pièges dans lesquels Macron veut nous faire tomber : celui de la casse de notre statut et celui de la division entre collègues de travail.

Casse du statut : un des principes du service public est celui de la continuité. Quoiqu'il adviene, la « boutique » doit tourner, c'est dans nos statuts. Dès lors, octroyer une « prime » revient à comparer notre collectivité à une simple entreprise privée. Ce n'est pas comparable : nous avons une mission de service public. On ne rémunère pas les fonctionnaires sur les mêmes principes que les salarié-es du privé, à coup de primes.

Division : faire le tri entre celles et ceux qui ont travaillé et les autres, revient à nous faire croire que certain-es auraient été en « vacances » contrairement aux autres. Rien n'est plus faux ! Les collègues confiné-es l'ont été pour des raisons médicales et familiales (personnes-proches vulnérables, garde d'enfants) ou professionnelles (activité réduite - télétravail impossible). Les critères étaient très précis et vérifiés. Celles et ceux qui ont travaillé l'ont fait par roulement et/ou sur la base du volontariat.

Pas de pitié pour les « vulnérables » : enfant-s à garder, faire école à la maison, craindre pour sa propre santé et/ou celle de son/ses proches, n'avoir aucun contact avec quiconque ou presque, peut-être subir sans échappatoire la violence d'un conjoint, puis reprendre le travail autrement, sentiment de solitude, tout cela ne compte pas. Et la prochaine fois, il est à craindre que les collègues prennent le risque de venir quand même travailler en risquant leur santé : le salaire de la peur. L'esprit du décret qui pilote cette prime c'est : « travaille ou crève ». Pas de bras, pas de chocolat.

Et après , c'est-à-dire maintenant ?

La durée de prise en compte dans le calcul de la prime s'arrête au 11 mai. Or, c'est bien souvent la reprise qui est aussi source de charge de travail accrue, de méthodes et de pratiques qui changent, parfois au jour le jour. Stress, épuisement. Tout le travail à rattraper, travailler autrement.

Cette prime étant sur la table, la CGT a donc la responsabilité de faire des propositions : elle doit être versée sous forme de forfait unique pour l'ensemble des agent-es sous contrat (fonctionnaires-contractuels, etc) avec Brest métropole. Ce ne sera pas le cas et c'est regrettable. On parle de 30 € par jour travaillé en présentiel, et de 25 € par jour de télétravail (si surcharge validée par N+1), forfait de 1000 € en Ehpad. Consciente de ses responsabilités dans cette période de tension sur le pouvoir d'achat, la CGT ne votera pas contre cette prime mais fera savoir haut et fort sa position.

La vraie bataille pour le pouvoir d'achat ne fait que commencer, elle concernera le régime indemnitaire et la CGT sera là : comptez-sur elle pour unir les agent-es dans la défense de leurs intérêts !

SYNDICAT CGT BREST METROPOLE

24, rue COAT AR GUEVEN

cgt@brest-metropole.fr

HOTEL DE METROPOLE

CS 738226

Tel : 02 98 33 52 51

29238 BREST CEDEX 2